



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'AUDE

La Préfète

Carcassonne, le

13/07/2020

Objet : Avis sur l'étude préalable aux mesures de compensation collective agricole relative au projet de création de centrale solaire au sol « Les Amarats », commune de Narbonne.

Monsieur,

En application des dispositions de l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime et du décret n°2016-1190 du 31 août 2016, vous m'avez transmis le 2 avril 2020 l'étude préalable aux mesures de compensation collective agricole relative au projet de création d'une centrale solaire au sol à « Les Amarats », commune de Narbonne.

Cette étude préalable réalisée par le bureau d'étude ABIES a été soumise le 25 juin 2020 à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Aude et comprend les éléments suivants :

- La compensation collective agricole porte sur 4,90 ha, en verger d'oliviers (2,60 ha) et friches, sans déclaration PAC depuis 2016 ;
- L'étude porte essentiellement sur la filière oléicole et concerne une exploitation de type patrimonial dont la production est marginale par rapport au territoire narbonnais. La viticulture, pourtant très présente sur le territoire de Narbonne n'est pas abordée ;
- Les mesures « mises en place en faveur de l'agronomie » consistent en la transplantation de 291 oliviers et l'achat de 179 jeunes oliviers ;
- Le coût total de la compensation est estimé à un montant de 35 900 € dont l'utilisation envisagée consiste à :
 - participer financièrement à un poste de coût de la coopérative oléicole,
 - aider à la mise en place d'un système généralisé d'irrigation des parcelles oléicoles de la commune,
 - réaliser un inventaire des friches exploitables et proposer des mesures de réhabilitation,
 - valoriser les produits locaux issus de l'oléiculture (animations, actions de communication, facilitation des interactions entre agriculteurs et urbains).

Monsieur Jérôme Lorient
ENGIE PV LES AMARATS
Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II
215, rue Samuel Morse CS 20756
34 967 MONTPELLIER Cedex 2

Nos réf. : DDTM11 SUEDT U3P CDPENAF

105 boulevard Barbès CS 40001 11838 CARCASSONNE CEDEX

Téléphone : 04.68.10.31.00 - Télécopie : 04.68.71.24.46

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 14h/16h30 et le vendredi de 8h30/12h – 14h/16h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> -

Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Préfecture-de-lAude/518567698155284>

Il apparaît dans l'étude présentée que les mesures compensatoires envisagées ne sont pas suffisamment détaillées et que la séquence Eviter-Réduire-Compenser n'a pas été suffisamment mise en œuvre.

Par ailleurs, l'étude proposée ne s'inscrit pas dans le cadre fixé pour les études de compensation collective agricole, en particulier en ce qui concerne la prise en compte de l'ensemble des filières agricoles sur le territoire.

Ainsi, j'émet un avis défavorable autant sur l'impact global estimé que sur la nature des mesures compensatoires proposées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La préfète



Sophie ELIZÉON